

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Association pour l'avenir des jeunes de
l'Arrondissement de Saint Omer
Mission Locale**
Association loi 1901

Quartier Foch- Rue de la cavalerie
62 500 Saint Omer

Exercice clos le 31 décembre 2018

Sabine Charlet
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Douai

36 bis route de Bierne
59380 Socx

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association pour Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

1 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci- dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note page 20 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeune.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3 Vérifications spécifiques

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

4 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

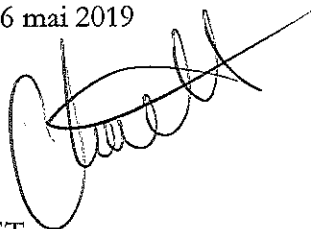
5 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint- Omer, le 16 mai 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Charlet', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Sabine CHARLET
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

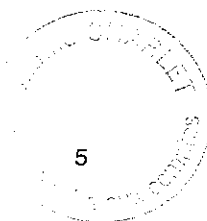
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

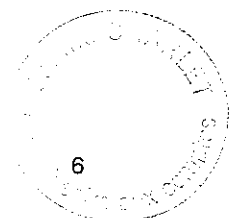
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 435	9 435		
Immobilisations corporelles	207 015	197 199	9 816	15 731
Immobilisations financières	2 223		2 223	2 223
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	218 673	206 634	12 039	17 955
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				3 650
Autres	209 434		209 434	653 693
Valeurs mobilières de placement	45		45	45
Disponibilités (autres que caisse)	581 239		581 239	210 558
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	790 717		790 717	867 946
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 422		6 422	5 492
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	6 422		6 422	5 492
TOTAL GENERAL	1 015 813	206 634	809 179	891 393
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



Bilan passif

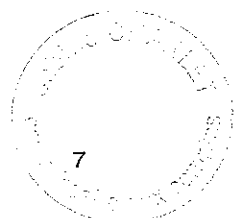
	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	362 341	362 341
Résultat de l'exercice	16 673	-140 816
Report à nouveau	-213 893	-73 077
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	165 121	148 448
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	1 566	1 948
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	166 686	150 396
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	235 636	402 282
FONDS DEDIES	173 653	
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 132	57 942
Autres	201 071	280 667
TOTAL DETTES	233 203	338 609
Produits constatés d'avance		106
TOTAL GENERAL	809 179	891 393

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	233 203
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 952 230	2 575 049
Cotisations		
Autres produits	236 400	46 652
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 188 630	2 621 700
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	240 834	425 168
Impôts, taxes et versements assimilés	109 581	150 084
Rémunérations du personnel	967 972	1 418 539
Charges sociales	432 539	591 420
Dotations aux amortissements	5 916	184 646
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 756 842	2 769 857
RESULTAT D'EXPLOITATION	431 788	-148 156
PRODUITS FINANCIERS	953	575
CHARGES FINANCIERES	1	3 729
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 256	37 083
CHARGES EXCEPTIONNELLES	249 670	26 589
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	173 653	
EXCEDENT OU DEFICIT	16 673	-140 816



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MISSION LOCALE SAINT OMER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 809 179 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 16 673 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables**Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

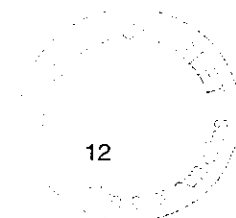
Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi



Faits caractéristiques

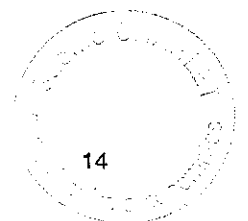
Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Comme il est indiqué dans le paragraphe spécifique aux subventions, le changement du mode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeune a un impact négatif sur le résultat de l'exercice de 219 733€

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 435			9 435
Immobilisations incorporelles	9 435			9 435
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	35 490			34 682
- Matériel de transport	24 842			24 842
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	151 222		4 538	147 491
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	211 553		4 538	207 015
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	243			243
- Prêts et autres immobilisations financières	1 980			1 980
Immobilisations financières	2 223			2 223
ACTIF IMMOBILISE	223 211		4 538	218 673



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 434			9 435
Immobilisations incorporelles	9 434			9 435
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 877			32 430
- Matériel de transport	24 842			24 842
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 103			139 928
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	195 822			197 199
ACTIF IMMOBILISE	205 256			206 634

Notes sur le bilan

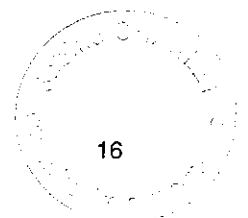
Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 217 836 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 980		1 980
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	209 434	209 434	
Charges constatées d'avance	6 422	6 422	
Total	217 836	215 856	1 980
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits a recevoir	1 651
Conseil Depart subv a recevoir	26 000
Etat subventions a recevoir	69 120
Region subvention a recevoir	35 823
Actions specifiques actions a recev	65 317
Total	197 911



Notes sur le bilan

Fonds propres**Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	317 849			317 849
Autres réserves	44 492			44 492
Report à Nouveau	-73 077		140 816	-213 893
Résultat de l'exercice	-140 816	157 489		16 673
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	1 948		383	1 566
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	150 396	157 489	141 199	166 686

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	205 407			42 805	162 602
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	196 875	55 634	179 475		73 034
Total	402 282	55 634	179 475	42 805	235 636
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			222 280		
Financières					
Exceptionnelles		55 634			

Provision indemnités de fin de carrière 162 602 € compte tenu du plan social 2018 42 805€ ont été repris au compte de résultat
provision pour restructuration 170 000€ reprise en totalité
reprise de la provision pour risque non versement subvention IEJ 2016 9475 € par contre constitution d'une provision de 54 134.49 €
suite à contrôle des services de l'Etat un recours est engagé auprès du Ministre
provision pour risque non versement subvention IEJ 2017 17 400 €
provisio de 1 500€ pour frais de procédure prud'homale

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 233 203 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 132	32 132		
Dettes fiscales et sociales	201 071	201 071		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	233 203	233 203		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	20 037
Dettes prov. congés payés	78 280
Charges sur congés à payer	39 140
Organismes - Autres charges à payer	972
Total	138 429

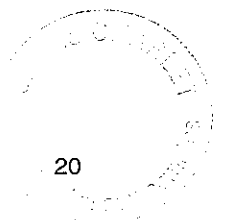
Notes sur le bilan

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 422		
Total	6 422		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers**Subventions d'exploitation**

Le versement de la garantie jeunes est conditionné par l'atteinte de plusieurs objectifs :

- un objectif quantitatif en fonction du nombre d'entrées de jeunes dans le dispositif (quote-part de 80% de la contribution financière) ;
- des objectifs qualitatifs (quote-part de 20 % de la contribution financière) liés à la situation du jeune qui doit avoir été en situation professionnelle pendant au moins 4 mois, ou au moins, à l'issue des 12 mois d'accompagnement être en situation d'emploi, avoir créé son entreprise ou encore être en formation professionnelle ; et au respect d'obligations de reporting avec la collecte des données et le stockage des pièces justificatives.

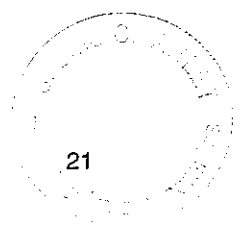
La CNNC préconise la seule comptabilisation des produits ayant trait aux objectifs quantitatifs (soit 80% de la contribution financière), les 20% restant ne pouvant être comptabilisés qu'à compter de la réalisation des objectifs qualitatifs.

La prestation d'accompagnement du jeune par l'association dure 12 mois. Si, à la clôture de l'exercice, la quote-part de 80% de la contribution financière inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice au titre de la prestation d'accompagnement, l'engagement pris par l'association envers le jeune est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Ce changement de méthode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeunes se traduit donc par la proratisation de la subvention versée par l'Etat au titre de la GJ 2018 et l'inscription du montant provisionnel des soldes en fonds dédiés. Cette modification permettra de comptabiliser les soldes qualitatifs et quantitatifs attachés à la GJ 2018 en produits au compte de résultat 2019. Cette recommandation a été relayée par l'UNML à l'ensemble du réseau le 15 mars 2019.

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
<i>garantie jeune</i>				173 653	173 653
Total				173 653	173 653

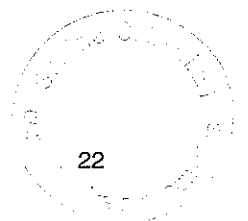


Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Donations



Autres informations

Donations**Fonds dédiés**

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Sous total					
<i>garantie jeunes 2018</i>				173 653	173 653
Sous total				173 653	173 653
TOTAL				173 653	173 653

Quote part des frais de suivi dans le cadre de la garantie jeune non engagée à la clôture de l'exercice